

CORRIGE BRISES DIFFERENTS TYPES D'EGALITE

On peut grossièrement distinguer trois formes d'égalité (et donc d'inégalités).

- > **L'égalité des droits, c'est-à-dire l'égalité devant la loi.** Elle consiste à garantir à chacun le même ensemble de droits : ce qui est légalement possible pour un doit l'être également pour tous les autres. Les sociétés démocratiques sont nées de l'aspiration à cette forme d'égalité : la Révolution Française a mis fin aux privilèges de la noblesse et à l'hérédité des positions. On passe d'une société d'ordres à une société démocratique dans laquelle tous les individus sont assurés de bénéficier des mêmes droits. (Mais on dit souvent que cette égalité des droits n'est qu'une égalité « formelle », car elle porte sur la forme, pas sur le fond des choses.)
- > **L'égalité des chances, c'est-à-dire l'égalité des probabilités de réussite.** Non seulement on donne à chacun le droit d'accéder à n'importe quelle position sociale ou à n'importe quel bien, mais en plus on garantit à tous les mêmes chances d'accès aux positions les plus enviées. C'est une conception de l'égalité bien plus exigeante. Ainsi, les femmes ont le droit de vote et sont éligibles depuis 1946, mais cela ne leur donne manifestement pas les mêmes chances d'être élues, puisqu'il n'y a encore aujourd'hui que 18,5 % de femmes parmi les députés.
- > **L'égalité des situations (ou des positions) ou égalité réelle.** Dans l'égalité des positions, on cherche une égalité réelle, une égalité qui se voit dans le résultat final, une égalité qui dépasse la simple égalité « formelle » des droits. Cette forme d'égalité consiste à assurer à chacun un accès effectif aux mêmes biens et mêmes aux positions, et non pas simplement les mêmes droits ou les mêmes chances d'y accéder. Par exemple, en matière de revenu, l'égalité réelle consiste non pas à ce que chacun ait les mêmes droits ou les mêmes chances d'accéder par son mérite aux plus hauts revenus, mais que tous aient des revenus au moins approximativement égaux.